



### **Axeria Vie crée avec Agilis Gestion «VIP», un nouveau contrat d'assurance diversifié**

Le contrat «Vie des Investisseurs du Palais» (VIP) doit son nom au fait que le promoteur du contrat, la société de gestion Agilis Gestion, a son siège dans l'enceinte du Palais Brongniart à la Bourse de Paris.

C'est un contrat d'assurance vie diversifié dont l'assureur est la nouvelle compagnie d'assurance Axeria Vie agréée en janvier 2007, faisant partie d'April Group, dont le président est Daniel Collignon. «Vie des Investisseurs du Palais» est d'ailleurs le troisième contrat diversifié lancé par Axeria, les deux premiers contrats de ce type ont été proposés avec Patrimoine Management et Associés (PMA) et ils sont distribués tant par PMA que par April Patrimoine, société du groupe April.

**Suite page 2**



## Axeria Vie crée avec Agilis Gestion «VIP», un nouveau contrat d'assurance diversifié

Vie des Investisseurs du Palais est un contrat d'assurance vie diversifié dont l'assureur est Axeria Vie (groupe April). Il est distribué par Agilis Gestion auprès des conseillers indépendants.

*Suite de la page 1*

### Non rachetable et fiscalement attractif

Le contrat diversifié «VIP» n'a pas de valeur de rachat durant huit ans. Pendant cette durée, les primes investies et les plus-values associées ne sont donc pas assujetties à l'assiette du patrimoine soumise à l'ISF.

*Les objectifs de collecte d'ici fin 2008 pourraient se situer entre 50 et 100 M€*

La sortie durant les huit années n'est possible que dans des cas exceptionnels prévus par la réglementation :

chômage, cessation d'activité, invalidité.

D'autre part, il est plus avantageux qu'un contrat classique pour les bénéficiaires désignés en cas de décès de l'assuré. Ceux-ci ne sont pas taxés sur les plus-values constatées et bénéficient d'une exonération de 152.500 euros sur les primes versées.

### Deux fonds internes au départ : VIP Prudent et VIP Dynamique

La gestion financière du contrat VIP repose sur deux fonds internes, VIP Prudent et VIP Dynamique gérés par Agilis Gestion qui sélectionne différents OPCVM de plusieurs sociétés de gestion (notamment : Comgest, Global Gestion, East Capital, Métropole Gestion, ...). Le fonds interne VIP Prudent est un fonds diversifié qui est investi au maximum à 25% en placements actions.

Quant au fonds interne VIP Dynamique, c'est un fonds diversifié qui est investi

au maximum à 75% en placements actions. Un mécanisme d'«optimisation patrimoniale», fait d'arbitrages automatiques du fonds dynamique vers le fonds prudent, permet de capter la plus-value constatée et de diminuer progressivement la part investie sur le fonds VIP Dynamique.

«C'est un contrat qui fait appel à différents gestionnaires financiers de la place qui se retrouveront dans le cadre du «Cercle du Palais» pour permettre d'apporter une réelle diversification des savoir-faire», explique Jean-Paul Sudaka, directeur du développement chez Agilis Gestion.

Etant donné sa spécificité (les personnes souhaitant épargner tout en diminuant leur ISF, et leurs droits de successions), le contrat «VIP» est accessible à partir de 50.000 euros. Ultérieurement, le contrat pourrait, selon les besoins, s'enrichir de fonds internes supplémentaires.

### Une distribution en face à face par CGPI

«VIP» est un contrat distribué par les conseillers en gestion de patrimoine indépendants.

«Nous avons présenté ce contrat à une trentaine de CGPI lors d'une réunion à Paris fin novembre 2007. En collaboration avec d'autres sociétés de gestion, nous serons amenés à organiser des réunions en province avec les conseillers indépendants au rythme d'une par trimestre. A cette occasion et dans ce cadre, se tiendront les «Jeudis d'Agilis», une formation validante que nous continuons de présenter tous les trimestres avec Euronext, précise Jean-Paul Sudaka, en ajoutant : Ce contrat, dédié aux CGPI, peut s'ouvrir à d'autres fonds internes spécifiques pour leurs propres structures dans la mesure où

elles peuvent collecter au moins 5 millions d'euros. Ceci a pour avantage d'offrir un mode de rémunération et de gestion personnalisés et d'assister au comité de sélection.»

Les objectifs de collecte d'ici fin 2008 pourraient «se situer entre 50 et 100 millions d'euros, souscrits par les clients conseillés par une cinquantaine de conseillers indépendants», indique Jean-Paul Sudaka. ■

Bernard LE COURT

## Descriptif

### Contrat «Vie des Investisseurs du Palais» (VIP)

- **Date de création** : novembre 2007.
- **Type de contrat** : contrat d'assurance vie diversifié ;
- **Assureur** : Axeria Vie (April Group) ;
- **Distribution** : CGPI par la société de gestion et de courtage Agilis Gestion ;
- **Versements minimaux** : libras : 50.000 € (initial), 5.000 € (complémentaires) ;
- **Frais d'entrée** : 3% ;
- **Frais de gestion** : appliqués sur les fonds internes de 1,25 % à 3 % par an ;
- **Frais de sur-performance** : 15% de la sur-performance constatée positivement à chaque fin d'exercice ;
- **Frais d'arbitrage** : un arbitrage annuel gratuit, les suivants 0,30% avec 50 € minimum ;
- **Nombre de supports** : deux fonds internes gérés en multigestion et multigérants : VIP Prudent et VIP Dynamique, pas de fonds classique en euro ;
- **Garanties en faveur des bénéficiaires** : garantie plancher facultative jusqu'à 75 ans ;
- **Retraits** : impossible pendant huit ans sauf cas de force majeure (chômage, liquidation judiciaire, invalidité 2ème ou 3ème catégorie) ;
- **Avance** : impossible ;
- **Nantissement** : possible auprès du Crédit Immobilier de France ;
- **Reporting** : écrit annuel, consultation de la valorisation du contrat par Internet ;
- **Sorties** : au terme des 8 ans en capital ou en rente.